Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 038-200030658-20231016-2023_166-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/166 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 10 octobre 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES AVEC LES COMMUNES DE ST MAURICE EN TRIEVES, CHICHILIANNE ET MONESTIER DU PERCY POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec les communes de Saint Maurice en Trièves, Chichilianne et Monestier du Percy en concertation avec celles-ci afin de mettre à jour les conventions de mise à disposition des locaux scolaires qui n'avaient pas été mises à jour depuis le 19 mai 2003.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec les communes de St Maurice en Trièves, Chichilianne et Monestier du Percy pour la mise à disposition des locaux scolaires et à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/23 *et de sa publication le* 23/10/23